

## CATEGORIES DE LICENCE

Il existe cinq types de licence pour la pratique du tennis de table.

◆ **Licence Compétition**

Validité : du 1er juillet au 30 juin.

Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent participer aux diverses compétitions FTTT, organisées par la fédération, la ligue ou le comité départemental et avoir un classement officiel.

Elle concerne également tous les dirigeants et cadres.

◆ **Licence Loisir**

Validité : du 1er juillet au 30 juin.

Elle s'adresse à tous ceux qui souhaitent jouer en loisir et/ou participer à certaines compétitions organisées par le comité départemental (Championnat corporatif, Championnat jeunes, Critérium de Gironde, Coupe de Gironde, Tournoi du Conseil Départemental).

◆ **Licence Découverte**

Validité : un mois.

Elle s'adresse à des pratiquants désireux de découvrir la pratique du tennis de table au sein d'un club.

A l'issue d'un mois, le pratiquant peut transformer la licence Découverte en licence Compétition ou Loisir.

◆ **Licence Liberté**

Validité : variable (été, semestre, année).

Elle s'adresse à des pratiquants hors club, et elle leur permet d'accéder à des services spécifiques (dans le cadre du ping virtuel ou du ping en extérieur).

Délivrable sur le site de la FTTT, elle peut à tout moment être transformée en licence Compétition ou Loisir, si le joueur rejoint un club.

◆ **Licence Événementielle**

Validité : limitée à la participation à quatre manifestations maximum durant la saison.

Elle s'adresse aux participants d'une manifestation ponctuelle promotionnelle agréée par la fédération, la ligue ou le comité départemental.

La licence délivrée est une licence assurance qui donne au dirigeant ou joueur licencié une garantie égale au minimum exigé par la loi et à l'association la couverture de sa responsabilité civile.